

Portant approbation de l'avenant n°1 au Marché Négocié pour la gestion des déchets issus de la collecte sélective de l'aire toulonnaise du SITTOMAT (2 lots)

Lot n°1 : Réception des fibreux issus de l'est de l'aire toulonnaise et transport aller avec ou sans mise en balle ligaturée vers le site retenu et transport retour des refus de tri à l'UVE de Toulon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

VU la délibération N°1620 du Comité Syndical du 29 juillet 2020 autorisant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

VU la délibération n° 1811 du Comité Syndical du 20 septembre 2023 modifiant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 566 du 26 octobre 2023, portant délégation de fonction et signatures à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière d'achats, de marchés publics et de contentieux,

Considérant qu'une procédure négociée pour la gestion des déchets issus de la collecte sélective de l'aire toulonnaise du SITTOMAT (2 lots) - Lot n°1 : Réception des fibreux issus de l'est de l'aire toulonnaise et transport aller avec ou sans mise en balle ligaturée vers le site retenu et transport retour des refus de tri à l'UVE de Toulon, a été lancé en 2025.

Considérant qu'un avenant doit être conclu avec la société ONYX MEDITERRANEE pour le motif suivant : appliquer la tarification optimisée proposée par le titulaire page 2 de son cadre de mémoire. L'évolution du prix PU1a à 35€30 HT/Tonne entrante entre en vigueur au moment de l'établissement de la première période de facturation (janvier 2026).

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

-d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché négocié pour la gestion des déchets issus de la collecte sélective de l'aire toulonnaise du SITTOMAT (2 lots) - Lot n°1 - avec la société ONYX MEDITERRANEE.

Cet avenant a une incidence financière représentant une moins-value de 152 724,00 € HT soit -13,38%.

-de signer l'avenant n°1 avec la société ONYX MEDITERRANEE, de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance.

Fait à Toulon, le 25/02/2026

Le Vice-Président
en charge des achats, marchés publics et contentieux
Ange MUSSO



La présente décision sera :

- Transmise à Monsieur le Maire
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance

AR Prefecture

083-258300953-20260225-202606-AR
Reçu le 27/02/2026

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

**Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures
Ménagères de l'Aire Toulonnaise**

190 Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone : 04.94.89.64.94

Mail : contact@sittomat.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Monsieur **Ange MUSSO**, Président de la Commission d'Appel d'offres

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ONYX MEDITERRANEE
41 chemin Vicinal de la Millière – CS 20106
13396 Marseille Cedex 11
SIRET 073 806 440 00506

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché Négocié pour la gestion des déchets issus de la collecte sélective de l'aire toulonnaise du SITTOMAT (2 lots)

Lot n°1 : Réception des fibreux issus de l'est de l'aire toulonnaise et transport aller avec ou sans mise en balle ligaturée vers le site retenu et transport retour des refus de tri à l'UVE de Toulon

- Date de la notification du marché public : 18/12/2025
- Durée d'exécution du marché public : Le marché est conclu pour une période initiale se terminant le 31 décembre 2026 . Il pourra ensuite être reconduit par décision expresse douze (12) fois un mois au maximum pour une période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 2 ans.
- Montant initial du marché public :
 - Montant HT = 1 141 266,14 € selon DQE

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

En application de l'alinéa 3 de l'article L2194-1 du code de la commande et de l'article 1.9 du CCAP :

Le présent avenant a pour objet d'appliquer la tarification optimisée proposée par le titulaire page 2 de son cadre de mémoire.

L'évolution du prix PU1a à 35€30 HT/Tonne entrante entre en vigueur au moment de l'établissement de la première période de facturation (janvier 2026).

Les autres dispositions prévues au marché demeurent inchangées.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : moins-value de 152 724,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -13,38%

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 988 542,14 € selon DQE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jean Le Prince, Président	Marseille le 23/02/2026	Jean LEPRINCE

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Toulon , le 25/02/2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)